

SOIRÉE D'INFORMATION

PROJET DE RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION DU REZ-DE-CHAUSSÉE ET DE LA COUR ARRIÈRE DU BÂTIMENT SITUÉ AUX 237 À 241, RUE SAINTE-MARGUERITE, À DES FINS DE GARDERIE, ADOPTÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 134 DE LA LOI SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE.

Veuillez prendre note que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest tiendra une soirée d'information concernant le projet de règlement mentionné en rubrique, **le 30 mai 2011 à 19 h** à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air.

L'objet du projet de règlement vise à permettre l'occupation du rez-de-chaussée et de la cour arrière du bâtiment situé aux 237 à 241, rue Sainte-Marguerite à des fins de «garderie». Le projet est étudié en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, car il déroge à la norme se rapportant aux usages prescrits.

L'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance permet d'autoriser des projets de garderie non conformes à la réglementation.

Lors de cette soirée d'information, le projet de règlement sera présenté et l'arrondissement entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

DONNÉ à Montréal, ce 19 mai 2011.

Caroline Fisette, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Renseignements : 514 872-1943